

# ASBL CITOYENS de ZAVENTEM JUIN 2018



Aux élections, votons pour le «mieux vivre ensemble»

La commune, c'est notre microcosme quotidien. Nous y contribuons financièrement, nous la critiquons parfois, lui trouvons des manques souvent, mais nous apprécions aussi son cadre et sa qualité de vie quasi résidentielles (si l'on y exclut les nuisances aéroportuaires un peu trop présentes il est vrai).

Mais tout cela ne va pas de soi.

Une commune nécessite aussi et surtout l'engagement de chacun car tout commence par le «ici et maintenant». La création de «citoyens de Zaventem» relève d'un voisinage plus harmonieux et d'une plus grande solidarité entre tous les citoyens quelle que soit leur origine.

Nous le répétons; ce n'est pas en repliant une commune sur elle-même qu'on la fait avancer.

L'apaisement des relations communautaires est possible avec de la courtoisie linguistique, un sens aigu du service public envers TOUS les citoyens et un réel souci d'aide à la population dans le respect des lois et recommandations européennes certes, mais avec beaucoup d'humanité et respect aussi. C'est un état d'esprit. Il faut le vouloir. Accueillir déjà dans les 3 langues nationales, c'est s'ouvrir 3 portes sur le monde, pas les fermer.

Faire preuve de bonne volonté en abordant les services communaux avec le vocabulaire néerlandais dont on dispose est un premier pas et nous le faisons bien volontiers, mais la réponse ne devrait-elle pas être aussi bienveillante que ne l'est la demande? C'est notre souhait et il est légitime. Et c'est pour faciliter tout cela que nous existons. L'émergence de la N-VA à la commune ne garantit plus le respect de tous, elle le menace intrinsèquement et réduit drastiquement le débat démocratique. Nous savons heureusement que tous les flamands ne pensent pas comme ça.

L'Association Culturelle Francophone de Zaventem a eu la bonne idée de vouloir nous rassembler tous autour d'un événement culturel, "l'ARTYSHOW"; il était ouvert à tous et a connu une grande affluence: un beau démarrage pour contribuer au changement des mentalités.

Il y aura des élections communales dans très peu de temps, engagez-vous à être solidaire. C'est le moment de soutenir ceux qui vous défendent.

Revendiquons, tous ensemble, nos droits de citoyens.

Besoin d'aide? Utilisez le formulaire de contact sur  
[WWW.CITOYENSDEZAVENTEM.BE](http://WWW.CITOYENSDEZAVENTEM.BE)

## Nouvelles de la commune

### Du changement dans le groupe UF au conseil communal.

Julie van Cauwenberghe UF/DéFI quitte la commune, de même que Vincent Gérin (UF/MR) Ils sont remplacés par Ursula SIMBA (UF/Indépendante), retraitée et Cyriac Lusilu (UF/PS), spécialiste télécoms selon la liste de dévolution des postes.

### Exit Vivaqua

Le conseil communal de Zaventem a voté la sortie de l'intercommunale bruxelloise IWVB et de Vivaqua qui regroupait 38 communes en région de Bruxelles Capitale mais aussi en Brabant Flamand et Wallon. C'est FARYS, société privée, qui a pris le relais.

Mais tout cela a une conséquence bien fâcheuse puisque le service aux clients en français ne coule déjà plus de source... Nous en appelons à la courtoisie linguistique de ce nouveau prestataire, un site internet accessible aux francophones, fournir des traductions en copie de la facture officielle en flamand à titre informatif n'ont rien d'illégal...

### Le Centre Culturel

Est encore très loin de tourner à plein régime s'il devait y arriver un jour, beaucoup de spectacles ne font pas le plein, certains doivent être annulés, faute de public.

Le tenancier de la brasserie attenante n'est pas très heureux du taux de fréquentation de son établissement.

Un an après son inauguration nous avons bien une idée pour parer à tout cela : faire une programmation multilingue avec surtout de la publicité... multilingue. Mais à force de vouloir tout centrer sur sa propre culture, on se coupe de beaucoup d'opportunités...

### Un grand succès pour le premier ARTYSHOW

L'association culturelle de Zaventem (ACFZ), conjointement avec le groupe UF, vous invitait le 21 avril pour une grande première, un «ARTY SHOW», ensemble de performances artistiques d'habitants de la commune qui était ouvert à tous, aussi bien flamands que francophones ou allochtones.

Mission réussie! L'art nous a tous rapproché, quelles que soient notre langue, notre culture, notre nationalité.

A noter que l'échevin de la NVA qui avait voulu empêcher la première location de la salle au centre culturel de Zaventem sous prétexte linguistique (de la publicité avait été faite en 4 langues) a dû revoir sa copie et s'est ravisé après avoir consulté un bureau d'avocats. Des francophones et allochtones ont bien le droit de louer une salle au centre culturel et d'y faire de la publicité en français ou dans la langue de leur choix mais sur des sites PRIVÉS.

A bon entendeur...



## Comment mieux faire vivre la démocratie à Zaventem?

Quelques initiatives citoyennes du groupe des élus Union Francophone à la commune sur des questions sociétales de fond: CPAS, secret professionnel et terrorisme.

Le groupe UF a voulu mettre à l'ordre du jour du conseil communal une motion sur l'opportunité de revoir, avant son vote, la loi qui enjoint aux travailleurs sociaux de dénoncer tout «indice sérieux» qui leur semblerait relever d'activité terroriste au Parquet parce que cette loi manquait de nuances. Demande rejetée de l'ordre du jour, la présidente estimant que le débat était fédéral et non pas local. Heureusement, le groupe UF n'a pas entendu le diktat de cette oreille, nos travailleurs sociaux étant touchés au premier plan par cette nouvelle loi. C'est finalement le gouverneur qui donnera raison au groupe UF en imposant un retour à l'ordre du jour du conseil. Une petite victoire mais un grand pas pour le maintien de la démocratie à Zaventem.

## Motion Métro Tram Bus

Grande première au conseil communal, le groupe UF a fait voter par tous les partis politiques une motion demandant l'élargissement de la zone métro trams bus à la grande périphérie avec ou sans facilité, corolaire de la 6ième réforme de l'Etat. Une grande première pour le groupe UF pour améliorer le quotidien de tous.



## Motion contre les visites domiciliaires



Le groupe UF a également souhaité que soit respecté le droit à la vie privée de chacun et le respect du domicile, en cas d'hébergement bénévole de réfugiés. Cette valeur est essentielle à ses yeux dans toute démocratie digne de ce nom. Mais la motion a été évincée de l'ordre du jour par vote préliminaire, majorité contre opposition.

## Une enquête publique qui ne manque pas de piquant.

Voici l'aventure survenue à l'une de nos habitantes de nationalité belge mais d'origine turque. Elle a reçu par courrier une enquête émanant de la Vlaams Overheid à compléter sous le thème «Samenleven in diversiteit» et a choisi librement de ne pas y répondre. Après deux lettres de rappel, elle voit débarquer chez elle un soir deux jeunes enquêteurs d'origine turque et qui s'adressent à elle en turc pour lui demander les raisons pour lesquelles elle n'a pas souhaité répondre à l'enquête. Ne parlant plus que très peu le turc, elle demande à répondre en Français, qui est sa langue principale. Impossible : en néerlandais ou en turc seulement!!! Une belle approche de la diversité ...



Pour en savoir plus, page facebook  
VFZAVENTEM



## Les questions posées aux citoyens

- **J'ai travaillé en France durant ma carrière professionnelle et j'y ai droit à une pension. Mais l'état français me demande un « certificat de vie » uniquement recevable en français. Comment puis-je obtenir en français un document émanant d'une administration flamande?**

Votre cas est très particulier et nous avons posé la question pour vous aux services du gouverneur.

L'article 13 §1er alinéa 1<sup>er</sup> des lois sur l'emploi des langues en matière administrative stipule que les actes qui concernent les particuliers sont rédigés (...) en néerlandais dans la région homogène de langue néerlandaise. L'alinéa 2 prévoit que tout intéressé qui en établit la nécessité peut toutefois s'en faire délivrer gratuitement une traduction certifiée exacte (...) en néerlandais, cette traduction valant expédition ou copie conforme. La traduction est demandée au gouverneur de la province du domicile de l'intéressé (ndlr : province de Brabant flamand) qui traduit aussi du Néerlandais en Français sur demandes précises.

- **Je voudrais construire une véranda à l'arrière de ma maison entre deux façades, dois- je demander une permission ou pas?**

Oui! Il vous faut contacter le service de «ruimtelijke ordening» dont voici l'adresse mail [Ruimtelijke.ordening@zaventem.be](mailto:Ruimtelijke.ordening@zaventem.be)

Et vous devrez introduire un dossier en bonne et dûe forme, mais rassurez-vous, le temps de procédure est néanmoins très court.

Nous vous conseillons aussi de soumettre des photos de l'arrière de votre maison à l'appui du dossier et de prendre les bons conseils d'un architecte si votre constructeur de véranda ne le fait pas lui même.

- **J'aimerais bien passer des soirées agréables au jardin en été mais mes voisins tondent après 20 heures... En ont-ils le droit ?**

Oui! Et même jusqu'à 22H par arrêté de police. Mais nous sommes entièrement d'accord avec vous, il serait plus convivial de fixer la limite horaire à 20H.... Pour le bien-être de tous les citoyens et un mieux vivre ensemble.

- **Nous avons voulu louer une salle pour jouer au mini foot à Woluwé –Saint-Etienne, mais ce serait impossible si on le demande avec une licence francophone ... Vous confirmez?**

Absolument pas ! il y a clairement discrimination sur base de la langue (article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme) et nous vous conseillons fortement de porter plainte auprès de l'ADHUM qui défend les droits des minorités. Nous pouvons relayer votre plainte.

- **En tant que demandeur d'emploi, je me suis inscrit à une formation en néerlandais au VDAB. Mais entretemps, j'ai trouvé un emploi. De bonne foi, et puisque j'avais un contrat de travail, je ne me suis donc pas présenté à la formation. Ceci peut-il m'être reproché?**

Oui ! Refuser de se présenter à une formation, de tout ordre, vous est préjudiciable. Vous auriez dû signaler d'emblée que vous aviez trouvé un emploi. En signant un contrat de formation, même si celle-ci n'est pas encore commencée, c'est le VDAB qui devient, pendant cette formation, votre employeur. Il y a donc lieu de le tenir informé en temps réel de l'évolution de votre dossier.



- **Mais quand les trottoirs des quartiers de l'Hippodroomlaan à Sterrebeek seront-ils enfin finis ?**

Nous avons posé pour vous 3 fois la question au service communal concerné; il n'a pas été capable de nous répondre.

- **Les travaux du Bd de la Woluwe. Où en est-on ?**

Résumé des chapitres précédents: l'entrepreneur ayant initié la phase 1 des travaux, VIABUILD sa, a été éconduit par Wegen en Verkeer. Une nouvelle adjudication publique a été lancée au printemps 18 pour trouver un « repreneur » pour la phase 2. L'asphaltage de la phase 1 terminé, la nouvelle voirie est maintenant ouverte au trafic en direction de Vilvorde, reste à finaliser l'autre côté, direction Woluwé-Saint-Lambert, ce qui devrait commencer au printemps 2019. Les travaux ont été enrichis d'une piste cyclable à partir de l'avenue Hippocrate vers Zaventem avec un tunnel sous terrain pour les cyclistes qui passera sous le carrefour de la chaussée de Louvain. Espérons que le nouveau régisseur, la Werkvennootschap, ne reproduise plus le fiasco précédent....

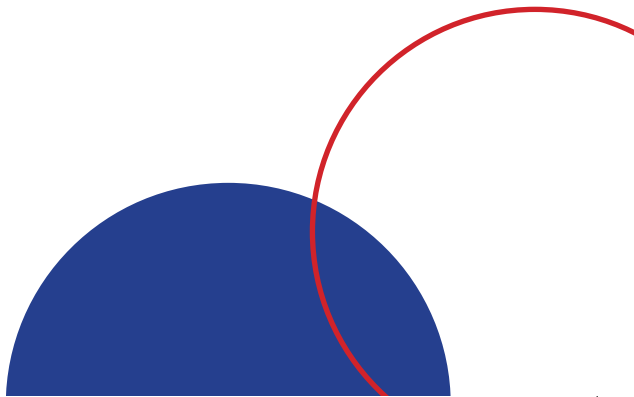
- **Défense des droits des minorités nationales: où en sommes nous?**

La Coalition des Associations Francophones de Flandre (CAFF) qui regroupe six associations représentatives des 310.000 francophones de Flandre, en ce compris la périphérie de Bruxelles et l'entité des Fourons, se demande pourquoi la société civile n'a plus été consultée en Belgique depuis le débriefing de l'Examen Périodique Universel de 2016 (EPU).

La Belgique n'est-elle pas censée remettre un bilan à mi-parcours de son dernier EPU cet été? Dans ce cas, le rôle de la société civile ne peut être limité à une simple consultation des documents envoyés à l'ONU, après leur rédaction en interne.

Dans le même ordre d'idée, il est surprenant de constater que la Belgique se pose en donneuse de leçons à la tribune des Nations Unies et appelle à la ratification des conventions internationales relatives aux droits de l'homme alors qu'elle n'a toujours pas ratifié la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Surprenant également d'apprendre que M. Reynders a déclaré à l'Agence Belga, lors du dernier Conseil des droits de l'homme: "Je continue à œuvrer pour que les groupes de travail sur la définition du concept de minorité puissent fonctionner". M. Reynders sait très bien que la situation est complètement bloquée suite à l'attitude des nationalistes flamands qui ne veulent pas entendre parler de minorité francophone sur leur territoire. Il sait également que les représentants des francophones de Flandre ont demandé, dès 2016, à le rencontrer ainsi qu'à rencontrer les experts chargés de définir le concept de minorité, sans succès.

Dès lors, parallèlement aux discours et aux déplacements de prestige à l'étranger, la Belgique ne devrait-elle pas inviter la société civile belge à collaborer activement au suivi et à la mise en oeuvre des recommandations de l'EPU comme elle s'y est engagée? La Belgique ne devrait-elle pas aussi ouvrir un large débat sur la question des minorités nationales? Elle n'en sera que plus crédible aux yeux du Conseil de sécurité des Nations Unies dont elle vient de devenir membre.



- **Voter, c'est être citoyen. Si vous êtes absent, comment demander une procuration de vote?**  
**Voici les explications officielles.**

L'électeur qui ne peut se présenter en personne au bureau de vote le jour du scrutin ci-après «le mandant» peut demander à un autre électeur de voter à sa place ci-après «le mandataire», par procuration.

Le mandant choisit librement sa personne de confiance, son mandataire. Celui-ci doit toutefois remplir les conditions pour être électeur. Il peut s'agir d'une personne de sa famille ou d'un ami. Il n'est pas nécessaire qu'il habite la commune du mandant.

Attention, une personne ne peut voter par procuration et, donc, n'être mandataire qu'une seule fois par élection.

Vous pouvez télécharger le document de procuration sur  
<https://www.vlaanderenkiest.be/formulieren/volmachtformulier>

(Et utiliser la fonction google translate pour sa bonne compréhension)  
Le document ne sera recevable qu'en néerlandais.

Ce formulaire est disponible gratuitement en ligne et à la commune. Le mandant et le mandataire complètent et signent le formulaire de procuration. L'attestation ou le certificat justifiant l'impossibilité pour le mandant de se présenter au bureau de vote le jour du scrutin est joint(e) au formulaire

1. d'une maladie ou infirmité :  
- **elle doit être justifiée par un certificat médical;**
2. d'une obligation professionnelle ou de service en Belgique:  
- **l'obligation professionnelle ou de service doit être justifiée par un certificat émanant de l'employeur, de l'autorité civile ou militaire**  
OU  
d'un séjour à l'étranger pour des raisons professionnelles ou de service. Dans ce dernier cas, peuvent également voter par procuration les membres de la famille de l'électeur, séjournant avec lui à l'étranger;  
- **le séjour professionnel ou de service doit être justifié par un certificat émanant de l'employeur, de l'autorité civile ou militaire;**
3. de l'exercice de la profession de batelier, marchand ambulant ou forain.  
Dans ce cas, peuvent également voter par procuration les membres de la famille qui habitent avec cet électeur :  
- **l'exercice de la profession de batelier, marchand ambulant ou forain est justifiée par un certificat délivré et en partie complété par le bourgmestre de la commune de l'électeur**
4. du fait que l'électeur est privé de liberté par l'effet d'une mesure judiciaire :  
- **la situation privative de liberté est certifiée par une attestation de l'établissement dans lequel séjourne l'électeur;**
5. des convictions religieuses de l'électeur:  
- **l'impossibilité de se présenter au bureau de vote pour raison religieuse est justifiée par une attestation remise par les autorités religieuses;**



6. d'études :  
- **la direction de l'établissement fréquenté par l'étudiant lui remet une attestation en ce sens**
7. d'un séjour temporaire à l'étranger pour des raisons privées :  
- **l'impossibilité de se présenter au bureau de vote est constatée par le bourgmestre qui délivre le formulaire A96 complété sur base de pièces justificatives présentées par l'électeur.**

Formulaire de procuration et attestations seront remises au président du bureau de vote dans lequel votre représentant se rendra.

## ACTIVITES CULTURELLES

### Les activités de l'Association Culturelle Francophone de Zaventem (ACFZ) saison 2017-2018

L'association est ouverte à tous, sans aucune discrimination et dans le respect de chacun. Elle fête ses 30 ans avec un programme aussi éclectique qu'insolite. Epinglons dans une longue liste: une journée à Tournai, une autre à Arlon, des visites à Gaasbeek et les incontournables expositions à thème comme Klimt, Horta et Wolfers voire le curieux cimetière de Laeken ou les installations de Bruxelles Energie.

Pour ceux qui préfèrent le théâtre et la musique, les occasions ne manqueront pas non plus.

Plus de détails et d'informations  
[associationzaventem@gmail.com](mailto:associationzaventem@gmail.com)  
[www.associationzaventem.be](http://www.associationzaventem.be)

### Si vous cherchez des activités culturelles en périphérie

N'oubliez pas de consulter la rubrique agenda de ce site voulu pour faciliter la vie des habitants de la grande communauté urbaine et de la périphérie

[www.communauteurbaine.be](http://www.communauteurbaine.be)

### Des idées de stages d'été pour les petits et les grands

Les stages de l'Académie d'été des Ateliers du Temps Libre à Wolubilis proposent une trentaine de formations à orientations textile, bijoux, scénique, musicale, circassienne ou arts plastiques vous tendent les bras! Il y en a pour tous les âges et tous les goûts!

<http://www.wolubilis.be/index.php?page=2&id=124>

**Pour les enfants :**

**02 JUL**

Musique et arts plastiques 5 - 6 ans du 2 au 6 juillet de 9:00 à 16:00

Cinéma d'animation/ Stop motion de 10 à 14 ans du 2 au 6 juillet de 9:00 à 16:00

**09 JUL**

Petites histoires, mouvements et théâtre 3 - 4 ans du 9 au 13 juillet de 9:00 à 16:00

Théâtre et cirque 8 - 12 ans du 9 au 13 juillet de 9:00 à 16:00

Stylisme et défilé de mode 6 - 12 ans du 9 au 13 juillet de 9:00 à 16:00

Illustration et musique 5 - 8 ans du 9 au 13 juillet de 9:00 à 16:00

**20 AOÛT**

Mouvement et arts plastiques: rêves en puzzle 4 - 6 ans du 20 au 24 août de 9:00 à 16:00

Arts plastiques, construction en 3D 7-10 ans du 20 au 24 août de 9:00 à 16:00

**27 AOÛT**

Théâtre 8 - 12 ans du 27 au 31 août de 9:00 à 16:00

Arts plastiques et mouvement 6 - 8 ans du 27 au 31 août de 9:00 à 16:00

Danse et arts plastiques 4 - 5 ans du 27 au 31 août de 9:00 à 16:00

**Pour les ados :**

**02 JUL**

Théâtre ados (13-17 ans) du 2 au 6 juillet de 13:00 à 16:00

**09 JUL**

Cirque pour ados dès 12 ans et adultes du 9 au 13 juillet de 18:00 à 21:00

**20 AOÛT**

Stylisme ados 12 - 17 ans du 20 au 24 août de 13:00 à 16:00

**Connaissez-vous déjà la page facebook du groupe VFZAVENTEM ?**